



Bail professionnel en colocation, sous-location d'un bureau

Par **marc talourp**, le **27/11/2018** à **07:31**

bonjour

je suis professionnel libéral et je suis en colocation professionnelle avec une autre personne, le local est composé de deux bureaux (environ 50% du local) et des parties communes (salle d'attente, toilettes etc).

l'autre personne a décidé de sous-louer son bureau puisqu'elle n'est pas là très souvent sauf que là ça commence à se transformer en auberge espagnole (ils sont maintenant 4 à se partager un bureau), je n'ai jamais donné mon accord ni signé quoi que ce soit en gros au début je laissais faire, c'était dans mon intérêt que l'autre personne puisse payer vu que son affaire ne tournait pas vraiment encore

maintenant les choses sont différentes, et les sous-locataires (avec qui je n'ai rien à voir) commencent à me gonfler (chasse d'eau bloquée pendant tout un WE plusieurs fois de suite donc des litres dans la nature, les chauffages pas éteints etc ...)

le bailleur est au courant mais encourage tout à fait la sous-location

je voulais donc savoir si de mon côté je peux légalement demander maintenant qu'une partie des loyers perçus me soit reversée ? sachant que la personne sous-loue son bureau + les parties communes

voilà j'espère avoir été clair, si vous voulez des précisions n'hésitez pas à demander

merci d'avance pour vos réponses et votre aide